

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SIMON, VANNIER

Absents représentés : M. Sénéchal pouvoir à Mme Radenac, M. Joubert pouvoir à Mme Simon, M. Lefrancois pouvoir à M. Mesnil, Mme Rigot pouvoir à M. Chartier

Absent : Mme Céréjo, M. Vassard

Secrétaire de séance : Mme De Caffarelli

**Ordre du jour :**

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2023**

Observation des élus : NEANT

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre est approuvé à l'unanimité.

**2) Mise en place d'un groupe de travail pour la Médiathèque**

Madame le Maire rappelle qu'un rendez vous au lieu en mairie avec les responsables de la médiathèque d'Alençon qui ont attiré l'attention des élus sur le manque de dynamisme de la médiathèque de Sablons sur Huisne. Mme le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal elle a suggéré de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier des solutions pour donner un nouvel élan à notre structure communale.

Mme le Maire sollicite donc les élus pour constituer ce groupe de travail. Les membres de ce groupe sont : Mmes et M. SIMON, ROUSSEAU, GIRARD-PRAET, VANNIER, MESNIL.

Il est suggéré de prendre contact avec le responsable de la médiathèque de Rémalard afin de recueillir des idées et éventuellement un partenariat entre les 2 médiathèques.

**3) Etude de devis pour l'achat de tables et chaises pour la salle Paul Pelleray**

Mme le Maire indique que le mobilier de la salle Paul Pelleray n'est plus adapté pour les locations. En effet, les tables sont difficiles à entretenir et les chaises sont très anciennes. Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés pour des tables et des chaises.

Société Equip Cité : 20 tables et 80 chaises anthracites : 2 689.50 € HT soit 3 227.40 € TTC

Sté Comat et Valco : 20 tables noires et 80 chaises anthracites : 2894.20 € HT soit 3 570 € TTC

Sté Sémio : 20 tables gris clair et 80 chaises anthracites : 2908.60 € HT soit 3 587.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le devis de la société Equip Cité pour un montant de : 2 689.50 € HT soit 3 227.40 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

## Étude d'un devis pour l'achat d'un ensemble de percussions (batterie mobile)

Mme le Maire indique que l'association Condé Music a sollicité la commune pour l'achat d'une batterie mobile. Un devis a été demandé à la société G. BESSON (03301) dont le montant s'élève à 2414 € TTC.

Mme le Maire souhaite qu'une demande de subvention soit présentée au Département pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
Sollicite une subvention au plus haut taux possible auprès du Département de l'Orne,  
Valide le devis de la société BESSON pour un montant de : 2414 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

### **5) Modification de la régie spectacles : création d'une sous régie d'avances et de recettes**

Le Maire de Sablons sur Huisne

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : La délibération 2017-075 est abrogée.

Article 2 : Il est institué une régie mixte d'avances et recettes pour l'encaissement de la billetterie des spectacles de Sablons sur Huisne.

Article 3 : Cette régie est installée à l'Agence Postale Communale 20, rue du Maréchal Leclerc Condé sur Huisne 61110 Sablons sur Huisne.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- ✓ L'encaissement des droits relatifs aux spectacles selon les modes de recouvrements suivants : chèques et espèces. Elles sont reçues contre remise d'un billet à l'utilisateur.
- ✓ Les opérations de dépenses suivantes : le remboursement des tickets en espèces ou par restitution des chèques en cas d'annulation du spectacle sur présentation du ticket, qui sera restitué à la régie. En cas de report du spectacle, les billets pourront être réutilisés.

Article 5 : Il est créé deux sous-régies installées à l'Office du Tourisme Cœur du Perche à Rémalard en Perche, 22 rue Marcel Louvel ; à la salle du lieu du spectacle à Sablons sur Huisne.

Article 6 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 20 € est mis à disposition du régisseur et de chaque sous-régisseurs.

Article 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 8 500 € et de 1 000 euros chacune pour les sous régies.

Article 9 : Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et après chaque spectacle, ainsi que tous les justificatifs des opérations de recettes.

Les mandataires sous régisseurs sont tenus de verser à la clôture de la billetterie au régisseur titulaire le montant de l'encaisse.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Les mandataires suppléants et sous régisseurs ne percevront pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Madame le Maire est chargée de nommer les régisseurs titulaires et suppléants ainsi que les mandataires sous-régisseurs.

Article 13 : Madame le Maire et le comptable public assignataire de Mortagne au Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## **6) Demande de subventions pour un voyage d'études**

Mme le Maire indique que Melle Amandine Graffin domiciliée à Coulonges les Sablons a présenté une demande de subvention pour un voyage de fin d'études d'un mois en Espagne. Melle Graffin prépare une licence de professeur des écoles.

Mme le Maire indique que depuis environ 20 ans, l'aide apportée par la commune pour les voyages d'études était de 40 euros. Ce montant n'est plus du tout d'actualité en raison de la hausse importante du coût de la vie.

Mme le Maire propose une aide financière d'un montant de : 150 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de : 150 euros

Mme Vannier indique que l'élève peut également solliciter enfance et partage.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, section de fonctionnement.

## **7) Présentation du RPQS EAU 2022 du SIAEP de Nocé**

Madame le Maire donne lecture des rapports établis par le SIAEP de Nocé sur le prix et la qualité du service eau potable 2022 pour les secteurs de Rémalard (dont Sablons sur Huisne) et Nocé et indique qu'il y a lieu de les approuver.

M. Mesnil, vice-président du SIAEP, répond aux questions des élus concernant ces RPQS.

Mme le Maire rappelle que la commune de Sablons sur Huisne a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le syndicat d'eau de Nocé. Pour information, le SIAEP a approuvé ces rapports lors de sa séance du 27 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour les périmètres de Rémalard (dont la commune de Sablons sur Huisne) et Nocé sur l'exercice 2022 (annexés à la délibération).

## **8) Divers**

### **Projet Ados CDC**

Mme Radenac explique que des ados du canton réunis au sein de la communauté Cœur du Perche montent un projet pour partir en vacances en juillet 2024. Pour cela, ils doivent trouver les financements nécessaires. Ils pourraient, par exemple, vendre des objets sur les marchés de Noël.

Ils sollicitent notamment les communes pour aider sur des manifestations et en contrepartie les communes participeraient financièrement à ce projet. Mme Girard Praet suggère que les ados interviennent auprès de la population pour former la population au tri sélectif.

### **Tour de Table :**

#### **Mme Radenac :**

- ✓ Mme le Maire demande si des élus sont intéressés pour aller au salon des Maires les 21-22-23 novembre prochain. Mme Vannier est intéressée. Mme Le Maire demande de donner une réponse rapidement.
- ✓ Commémoration du 11 novembre : un mail a été envoyé aux élus avec le détail du programme. Les enfants de l'école de Condé seront présents au monument aux morts.
- ✓ Rappelle que la pharmacie est fermée. Que la commune n'est pas responsable de cette fermeture.

**M. Denis** : indique que le nouveau chef des services techniques s'intègre bien. Il fait des rapports aux élus sur des actions à mettre en place. Mme Chavigny le rencontrera pour échanger concernant le fleurissement.

#### **Mme Simon :**

- ✓ La remise des cadeaux de Noël aura lieu le 19/12 à la salle Condé Confluence
- ✓ Belle réussite pour la pièce de théâtre qui a eu lieu le 20 octobre dernier (environ 300 personnes).
- ✓ Une nouvelle pièce est prévue à la salle Pelleray le 25 novembre, « Frou Frou les Bains »
- ✓ Téléthon : Les pompiers réaliseront des manœuvres. Il est demandé aux élus de suggérer des idées pour récolter des fonds supplémentaires. Quelques idées sont proposées : tour de camion de pompiers, photo en tenue de pompiers.

#### **M Fétiveau :**

- ✓ A participé à la commission culture et tourisme à la CDC avec la présentation du chargé de mission nouvellement recruté afin de mettre en place un projet culturel avec la recherche des financements correspondants.
- ✓ La CDC a été retenue pour une résidence journaliste de février à avril 2024 : Ce projet permettra à deux journalistes de s'installer dans notre territoire et de partager leur profession avec les habitants, élus, acteurs locaux. Les objectifs sont de permettre une compréhension de la fabrique de l'information, faire découvrir la profession de journaliste et ses enjeux actuels, sensibiliser à la liberté d'expression. Le collège et une ou deux écoles du canton sont ciblés parmi les axes d'animation.
- ✓ Tourisme : Du 12 au 14 avril 2024 aura lieu la Mad Jacques (grande randonnée cyclo touriste) qui passera par Sablons. L'arrivée sera à La Loupe avec des animations, marché de producteurs locaux, etc...
- ✓ Certains chemins communaux du bois de Condeau sont devenus étroits par la végétation. Un entretien est à réaliser.

**M. Marchand** : signale qu'il n'y a plus d'électricité dans le bourg de Condeau, c'est en cours de rétablissement

### **Mme Vannier :**

- ✓ Indique que des habitants de la rue Meilliant l'ont interpellé concernant un courrier qu'ils ont reçu de la part de la mairie. Mme le Maire indique qu'elle a démarché les habitants de cette rue afin d'obtenir leur autorisation pour planter des fleurs au pied de leur mur dans le cadre du projet d'aménagement de cette rue. Les personnes qui n'ont pu être contactées physiquement ont reçu un courrier.
- ✓ Concours de citrouilles : 8 citrouilles – 69 participants. La citrouille gagnante est celle de M. Mme Jacky Gasnier, elle se prénomme Minnie.
- ✓ Annonce la soirée Beaujolais organisée par Flash le 17 novembre prochain. Mme le maire demande s'il sera possible d'acheter sur place des bouteilles à emporter. Mme Vannier lui confirme que c'est possible.

**Mme Rousseau :** indique que 2 nids de frelons asiatiques ont été détruits. Elle a effectué plusieurs déplacements sur d'autres nids mais qui n'étaient pas des frelons asiatiques. Cette démarche permet de rassurer les habitants concernés.

### **Mme Bertu :**

- ✓ Fait part des soucis importants qu'il y a eu lors de la distribution de la dernière gazette par la Poste. De nombreux habitants ne l'ont pas reçue. La commune a porté réclamation auprès de la Poste et a décidé d'arrêter la distribution postale.
- Comment distribuer cette gazette ? : Par le personnel communal l'hiver ? Par les membres du conseil municipal sous forme de binôme en se répartissant les secteurs ? Un tableau sera proposé lors de la prochaine séance du conseil municipal afin de constituer les binômes par secteur.
- M. Mesnil indique qu'une distribution par les élus permet de faire un état des lieux par exemple des panneaux de lieu-dit, d'établir des contacts avec la population, de communiquer également d'autres informations en même temps (flyer pour les spectacles).
- ✓ Prochaines parutions : Revue l'essentiel : début décembre et la nouvelle gazette : fin janvier 2024

### **M. Mesnil :**

- ✓ A participé à une réunion concernant la Véloscénie qui concernait les élus, hébergeurs, office de tourisme. Il indique qu'il y a beaucoup de nouveaux hébergeurs à proximité de la voie verte mais il souligne qu'il manque des hébergements collectifs. Par ailleurs, il indique qu'à l'issue de cette réunion, il a échangé avec les chargés de mission du Département concernant le projet de voie verte à Sablons.
- ✓ En ce qui concerne les travaux d'entretien et d'abattages des arbres sur la voie verte, ces travaux sont nécessaires pour conserver les haies en bon état. Ils permettent de retirer les arbres malades, évacuer les bois morts. A l'issue des travaux, le revêtement sera refait (il a été évoqué un revêtement en bitume, les élus réagissent et indiquent que le bitume ne serait pas moins polluant et dénaturerait le site).

### **M. Chartier :**

- ✓ Indique qu'il a été sollicité pour mettre de la chaux dans l'étang de Condé dans le but de le désinfecter. Cela permettrait de le réoxygéner. Cette question est à étudier avec M. Dupailon, le régisseur de la pêche.
- ✓ Rappelle ensuite la soirée Années 80 organisée par l'AFC
- ✓ Demande s'il serait possible de faire paraître un article dans la prochaine gazette rappelant aux habitants que la commune n'est pas responsable des coupures d'électricité.

Mme Vannier fait observer qu'elle a rencontré un souci avec Véolia pour signaler une coupure d'eau, ils lui ont demandé de se renseigner auprès de ses voisins afin de savoir s'ils étaient dans le même cas. Mme le Maire indique qu'il vaut mieux contacter dans ce cas le président du SIEAP de Nocé.

Fin de la séance à 20h00

Christelle Radenac  
Maire de Sablons sur Huisne

Mme Marie Alix de Caffarelli  
Secrétaire de séance,

